

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020 A 16 HEURES 00**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël
Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline,

ABSENT(E) S : Néant

EXCUSE(E) S : BERNARDON Paulin, GOMBERT Pierre Alain, MONTMAYEUR Boris, TABRAN Floriane

SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 et la circulaire du 15 mai 2020 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, **il a été décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister (séance à huis clos)**

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 09.06.2020

La Maire et les membres du conseil municipal renouvellent leurs condoléances à la famille de Mme Gisèle ROMANET

DOSSIERS D'URBANISME

- **BOUACHE Yézid** : DP pour la création d'ouvertures sur le bâtiment cadastré Q 1174 situé 658 route de Notre Dame du Pré aux Plaines. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.

DESIGNATION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE

Conformément au décret n° 2020.812 du 29.06.2020, de la circulaire INTA2015957J du 30.6.2020 et à l'arrêté préfectoral PREF-DCL-BIE 2020.34 du 02.07.2020, il y a lieu de désigner un délégué et trois suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Mme ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, la maire, précise qu'elle ne peut proposer sa candidature en tant que délégué communal puisqu'elle participe à cette élection en qualité de conseillère départementale.

Sous la présidence de Mme la maire, le déroulement des opérations de vote ont eu lieu.

Mme PONTIER Emmanuelle a été désignée en qualité de secrétaire.

Le bureau électoral était composé de Mr DE BORTOLI Jean-Paul et Mme ROMANET Marie-Aline (conseillers les plus âgés) et de Mr RIMBOUD Bruno et Mme BOURGEOIS Catherine (Conseillers les plus jeunes)

Les documents relatifs à cette élection sont consultables en mairie.

Après vote des conseillers municipaux présents, le résultat est le suivant :

- Délégué élu à l'unanimité : DE BORTOLI Jean-Paul
- Suppléants élus à l'unanimité: Mme ROMANET Marie-Aline, Mme ABONDANCE Monique, Mr ROMANET Joël

Délibération n° 2020.35

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements à Mr PERRIERE Jérémy qui a participé bénévolement à la réalisation de menus travaux pour la commune pendant le confinement.
- Demande de Mr COINDET Marc : Comme évoqué au conseil précédent, un terrain a été mis à sa disposition gratuitement pour entreposer du bois au lieudit la Carrière.
- Délégation de signature et de fonctions aux adjoints : Pour information Mme La maire explique qu'en application de l'article L.2122-18 du Code Général de Collectivités territoriales, elle peut déléguer par arrêté municipal une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.
Par arrêtés municipaux, Mr DEBORTOLI Jean-Paul reçoit délégation pour les dossiers finances, tourisme et Etat Civil et Mr ROMANET Joël reçoit délégation pour les dossiers de travaux sur le domaine communal, le suivi et la gestion des cours d'eau et la gestion de la forêt.
- Devis Colas : Mme Le Maire présente aux conseillers le devis de l'entreprise COLAS pour la réfection de la voirie communale nécessaire suite aux travaux de réparation sur la conduite d'eau et d'assainissement au sommet du chef-lieu. Ce dernier s'élève à 4845 € TTC. Il a été décidé de l'accepter et de demander une exécution rapide.
- Prochain conseil : Il devrait avoir lieu le Lundi 27.07.2020 à 19 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie